



Bureau de Bordeaux Métropole du 26 juin 2025

Le Bureau de Bordeaux Métropole s'est réuni ce jeudi 26 juin 2025. Trois rapports ont été présentés à cette occasion : le plan de déploiement de *Métropole rafraîchissante*, l'actualisation du schéma directeur des bornes de recharge pour véhicules électriques (IRVE), et le point d'étape sur la stratégie Biodiver'Cité, à l'approche des Rencontres nationales Biodiversité et Territoires.

Fraîcheur urbaine : une armature concrète pour répondre aux vagues de chaleur

Face à l'intensification des épisodes caniculaires, Bordeaux Métropole franchit une nouvelle étape dans la mise en œuvre de son programme Métropole rafraîchissante, adopté en 2024. Le document *Programmer la fraîcheur*, présenté ce jour, traduit cette ambition dans un plan d'action concret à l'échelle du territoire. Il dessine une armature de 915 km, constituée de parcours, d'oasis urbaines et d'espaces de ressourcement, qui formeront à terme un véritable réseau métropolitain de fraîcheur.

Pensée comme une infrastructure à part entière, cette armature vise à garantir un accès équitable à des lieux tempérés pour tous les habitants, en particulier dans les quartiers les plus vulnérables à la chaleur. Loin de se limiter à une stratégie sur plan, elle commence déjà à transformer le visage de la ville. Les îlots de fraîcheur prennent la forme de parcs densément végétalisés, de rues plantées, de placettes équipées de voiles d'ombrage, de fontaines à boire ou de brumisateurs. Certains aménagements incluent également du mobilier en bois, des sols perméables ou des zones d'eau, afin de diminuer la température ressentie.

À Mérignac, par exemple, le parc des Lavandières a été conçu comme une oasis urbaine de référence. À Floirac, Parempuyre ou encore Bruges, d'anciennes friches ou des espaces sous-utilisés ont été réinvestis pour accueillir des plantations, créer des cheminements piétons ombragés ou offrir des haltes avec bancs, eau et brise-vue. La dynamique touche aussi les abords des établissements scolaires, identifiés comme des lieux particulièrement exposés aux fortes chaleurs. Quarante-deux groupes scolaires ont ainsi été végétalisés dans le cadre des programmes *1 million d'arbres* et *Nature*, afin d'y créer des cours plus ombragées et perméables. En complément, plusieurs communes expérimentent des *rues aux écoles* apaisées et plantées, dans la continuité du Plan marche métropolitain.

Le plan d'action prévoit d'ici fin 2026 la création de 100 oasis urbaines, 100 nouvelles fontaines à boire, et 10 à 20 expérimentations ponctuelles (ombrages mobiles, brumisateurs, aménagements temporaires...). Ces actions sont d'ores et déjà engagées : 32 oasis ont été créées ou confortées, et les premières fontaines seront installées dès l'été 2025. À l'horizon 2030, 50 réseaux de proximité et 3 à 4 parcours intercommunaux doivent structurer la continuité du rafraîchissement, avec l'ambition de garantir à chaque habitant un "quart d'heure frais".

Aujourd'hui, 40 % du réseau est existant ou en cours de programmation. Les 574 km restants seront mis en œuvre dans le cadre de politiques déjà portées par Bordeaux Métropole et complétées par des actions volontaristes.

Stratégie Biodiver'Cité : renforcer les continuités écologiques dans l'aménagement du territoire

Du 9 au 11 juillet prochains, Bordeaux Métropole accueillera au Palais des Congrès la 2^e édition des Rencontres Biodiversité et Territoires, organisée par l'Office Français de la Biodiversité.

Ce choix s'inscrit dans la continuité de l'engagement de Bordeaux Métropole en faveur de la biodiversité, structuré depuis 2017 par la stratégie *Biodiver'Cité*, renforcée en 2021. Sur les 51 actions inscrites à la feuille de route, 33 sont aujourd'hui engagées. Elles couvrent à la fois l'amélioration des connaissances écologiques (inventaires, cartographie des zones humides), les opérations de restauration (plus de 700 hectares à reconquérir d'ici 2027), l'appui réglementaire aux projets (135 dossiers accompagnés en 2024), et la sensibilisation, avec notamment la formation de 180 agents, la diffusion de ressources pédagogiques et la coordination du *Printemps de la biodiversité*.

Bordeaux Métropole participe la programmation de l'événement. Elle conçoit et animera cinq ateliers thématiques portant sur la compensation écologique, l'agriculture et l'alimentation, la pollution lumineuse, les continuités aquatiques et la gestion des berges de cours d'eau. Des visites de terrain sont également prévues le 11 juillet dans plusieurs sites naturels du territoire : l'Espace naturel sensible local Dupérier à Saint-Médard-en-Jalles, les Sentiers de la Vallée de l'Eau Blanche à Villenave-d'Ornon, le Parc des Jalles et les Coteaux, la Réserve écologique des Barails à Bordeaux, la Forêt expérimentale de l'Observatoire et le Domaine de la Burthe à Floirac, les Marais d'Olivés à Parempuyre, ainsi que la Réserve naturelle nationale des marais de Bruges.

Le programme européen LIFE Biodiver'Cité et Résilience constitue un appui majeur pour concrétiser les ambitions de Bordeaux Métropole, avec près de 5,9 millions d'euros mobilisés. Il permet notamment de restaurer les marais de Peychaud à Ambarès-et-Lagrave, les lisières forestières de Mérignac et Pessac, le Delta Vert à Bègles, ou encore la Jallère à Bordeaux, en lien avec la restructuration du Parc des Expositions. En 2025, plusieurs jalons seront franchis : des actions de réduction de la pollution lumineuse dans six communes, l'extension des plantations de saules sur les zones de reconversion agricole, et la réouverture de tronçons hydrauliques majeurs.

Enfin, un numéro spécial de la revue *Le Festin*, intitulé *Bordeaux Métropole en 101 merveilles naturelles*, sera présenté lors de l'événement. Cette publication, issue d'un travail collaboratif entre la Métropole, les communes et les éditions du Bord de l'Eau, valorise la richesse des paysages et des écosystèmes du territoire.

Bornes de recharge électrique : ouverture encadrée à l'initiative privée

Le Bureau a également évoqué l'évolution du schéma directeur métropolitain des infrastructures de recharge pour véhicules électriques. Face à la croissance de la demande et dans un contexte budgétaire contraint, Bordeaux Métropole envisage désormais d'autoriser, de manière encadrée, l'implantation de bornes par des opérateurs privés sur le domaine public. Ce modèle viendra compléter le réseau public existant, tout en garantissant la cohérence du maillage territorial, la qualité de service et l'information aux usagers.

Contacts presse

Virginie Bougant

06 27 52 48 69

vi.bougant@bordeaux-metropole.fr

Margot Pinsolles

m.pinsolles@bordeaux-metropole.fr

06 61 80 61 23